



AG2R LA MONDIALE

Prendre la main
sur demain

Santé

Tarifs mensuels

CCN des Entreprises de propreté et des services associés (Brochure 3173 – IDCC 3043)

Personnel non cadre

Date d'effet : 1^{er} janvier 2026

Base conventionnelle

Cotisations Salariés non cadres

Base conventionnelle (Taux appelé) réparti 50 % à la charge de l'employeur, 50 % à la charge du salarié

Régime général	3 % ST/mois
Régime Alsace-Moselle	1,80 % ST/mois

La cotisation globale est plafonnée à :

- **Pour le régime général** : 3 % plafonné à 1,61 % PMSS, soit cotisation maximale de 64,48 € Le plafond s'appliquera lorsque le salaire servant de base à l'assiette de cotisation atteint 2 149,35 €
- **Pour Alsace-Moselle** : 1,80 % plafonné à 0,96 % du PMSS, soit une cotisation de 38,45 € Le plafond s'appliquera lorsque le salaire servant de base à l'assiette de cotisation atteint 2 136 €.

Adhésion individuelle facultative

Salarié et ayants droit

Régimes	Base		Option 1			Option 2			Option 3		
	Conjoint	Enfant	Salarié	Conjoint	Enfant	Salarié	Conjoint	Enfant	Salarié	Conjoint	Enfant
Général	62,62 €	44,48 €	+ 4,12 €	+ 4,12 €	+ 2,36 €	+ 8,24 €	+ 8,24 €	+ 4,49 €	+ 17,10 €	+ 17,10 €	+ 9,50 €
Local	40,07 €	26,47 €									